

Offre de service aux médecins traitants par les Centres d'examens de santé

# Education thérapeutique des patients diabétiques de type 2

## Le protocole simplifié

### Résumé

Dans la continuité de la démarche initiée en 2008 auprès de 21 Centres d'examens de santé (CES) et conformément aux engagements de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2010-2013, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) élargit son offre de service aux médecins traitants. Ainsi, 43 CES proposent aux médecins traitants de patients diabétiques de type 2 vus lors de l'examen périodique de santé, de participer à un programme d'éducation thérapeutique (ETP).

#### Population visée

Elle est constituée par les patients diabétiques de type 2, âgés de 30 à 75 ans, acceptant de participer au programme d'éducation thérapeutique proposé par leur CES et ayant obtenu l'avis favorable écrit de leur médecin traitant.

#### Programme d'ETP

Le programme d'ETP proposé par les CES se déroule en trois temps :

1. Entretien personnalisé
2. Ateliers collectifs au nombre de 5 et traitant des thèmes suivants : « Le diabète de type 2 » ; « L'activité physique » ; « Les sucres », « Les graisses et l'équilibre alimentaire », « Le traitement médicamenteux »
3. Suivi : un entretien à la fin des ateliers et un bilan 6 mois après les ateliers.

#### Evaluation

Dans un but d'amélioration du programme d'ETP et d'une meilleure efficacité, la participation et la satisfaction des patients et des médecins traitants sont évaluées.

#### Promoteur

CNAMTS.

Ce programme bénéficie de l'autorisation N°1430759 accordée par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

### Dans quel contexte se situe cette offre ?

Les Centres d'examens de santé (CES), qui ont pour mission d'accueillir prioritairement pour des examens périodiques de santé les populations éloignées du système de soins, ont été identifiés dans la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) entre l'Etat et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) pour la période 2006-2009 ainsi que dans le Plan d'amélioration de la Qualité de Vie des personnes atteintes de Maladies Chroniques 2007-2011, comme acteurs potentiels d'offres en éducation thérapeutique des patients (ETP) au service des médecins traitants.

Ainsi, parmi les démarches qu'elle avait initiées dès 2007 pour favoriser le développement de l'offre d'ETP et l'accompagnement dans la prise en charge des patients diabétiques, la CNAMTS a expérimenté fin 2008 pour les consultants de 21 CES volontaires une offre d'ETP aux diabétiques de type 2 (DT2) complémentaire aux offres existantes.

L'évaluation de cette offre de service a montré des résultats très favorables tant au regard de l'adhésion des médecins traitants et des patients qu'en termes de capacités organisationnelles des CES à mettre en œuvre cette nouvelle activité d'ETP.

Aussi, conformément aux engagements de la COG 2010-2013 concernant le développement de l'ETP, la CNAMTS a étendu cette offre de service à de nouveaux CES. Ainsi, l'offre d'ETP DT2 est proposée dans 43 CES en France métropolitaine.

Lors d'un rendez-vous 6 mois plus tard, chaque patient est invité à faire le point sur ses compétences en lien avec les objectifs et les compétences qui restent à consolider. C'est aussi l'occasion de renforcer positivement les initiatives du patient et l'encourager à continuer.

### Qui assure le programme d'ETP ?

Dans chaque CES, un médecin coordinateur du programme et deux éducateurs soignants ont été formés spécifiquement à l'éducation thérapeutique notamment dans le domaine du DT2.

### Comment sont organisés les échanges avec le médecin traitant ?

Avec l'accord du patient, les échanges avec le médecin traitant formalisés par courrier sont organisés à chaque étape clé du programme d'ETP :

- au moment de l'entrée du patient qui ne peut se faire qu'après avis favorable écrit du médecin traitant,
- à l'issue de l'entretien personnalisé et à la fin des ateliers, un courrier d'information est adressé au médecin traitant
- la synthèse adressée à l'occasion du bilan de suivi à 6 mois est destinée à aider le médecin traitant dans la poursuite de la prise en charge de son patient.

Outre ces échanges formalisés, le médecin traitant peut être informé de toute difficulté particulière rencontrée avec son patient dans le déroulement du programme.

### Comment est évalué le programme ?

L'activité d'ETP des CES est soumise à une évaluation concernant :

#### Les médecins traitants

- La participation des médecins traitants ainsi que les motifs de non participation.

- La satisfaction des médecins traitants à l'égard de l'offre de service proposée et leur perception de l'apport du programme d'ETP pour leurs patients.

#### Les patients

- Le taux d'acceptation des patients au programme, la présence aux diverses étapes du programme, l'assiduité.
- La satisfaction à l'égard du programme d'ETP.
- L'amélioration ressentie en termes de comportements et d'attitudes de santé.

#### Les CES

- L'organisation du parcours éducatif.
- L'accessibilité du CES.
- Les ressources mobilisées.

#### Promoteur

CNAMTS - Direction des Assurés  
50, avenue du Professeur André Lemierre  
75986 PARIS Cedex 20

#### Chef de projet

Dr Michel Pouchard (CES de la CPAM de Rennes)

#### Coordination, évaluation et appui aux CES :

CETAF  
67-69, avenue de Rochetaillée - BP 167  
42012 Saint-Etienne cedex 02  
etp@cetaf.cnamts.fr

En page 4 : implantation des 43 CES\*

## A qui s'adresse le programme ?

Le programme s'adresse à tout diabétique de type 2 (DT2), âgé de 30 à 75 ans et bénéficiant d'un examen périodique de santé.

### Sont exclus :

- les diabétiques de type 1,
- les diabétiques de type 2 :
  - sous insuline avec multi injections (> 2/jour injections),
  - ayant participé à un programme ETP-diabète de type 2 (hôpital, réseau, maison du diabète, etc.) dans les 2 ans qui précèdent,
  - ayant de réelles difficultés de communication en langue française et ne pouvant pas être accompagné par un tiers,
  - présentant des caractéristiques incompatibles avec les activités d'ETP en groupe ou pour lesquelles l'ETP proposée par le CES n'est pas adaptée à leur situation,
  - atteint d'une pathologie affectant le pronostic vital à court terme,
- les diabètes secondaires (hémochromatose, pancréatite chronique calcifiante...).

## Quelles sont les conditions de participation ?

L'avis favorable écrit du médecin traitant est nécessaire à l'entrée du patient dans le programme d'ETP.

La participation du patient est gratuite et il a la possibilité de sortir à tout moment du programme sans préjudice d'aucune nature.

## Quels sont les objectifs du programme ?

Le programme d'ETP se propose d'aider le patient à mieux connaître la maladie et son traitement et à préserver la qualité de vie au quotidien.

Cette acquisition de connaissances et de savoir-faire facilite l'intervention du médecin traitant dans la prise en charge de son patient.

## Quelles sont les étapes du programme ?

Le programme, placé sous la responsabilité d'un médecin, comporte trois temps : l'entretien personnalisé, les ateliers collectifs et le suivi.

## L'entretien personnalisé

Réalisé par un professionnel de santé formé à l'ETP, cet entretien individuel conduit à la définition d'objectifs éducatifs formulés avec le patient en accord avec son contexte de vie et à ses projets.

## Les ateliers collectifs

### Cinq ateliers collectifs sont proposés aux patients :

- Atelier 1 « Le diabète de type 2 » : mieux connaître la maladie, ses mécanismes, les risques de complications et l'importance de la surveillance.
- Atelier 2 « L'activité physique » : comprendre l'utilité de l'activité physique et l'intégrer dans sa vie de tous les jours.
- Ateliers 3 et 4 « Les sucres » et « Les graisses et l'équilibre alimentaire » : deux ateliers pour identifier les sucres et les graisses et éviter les déséquilibres alimentaires.
- Atelier 5 « Le traitement médicamenteux » : comprendre l'action des médicaments afin d'adhérer au mieux à votre traitement dans sa globalité.

Les ateliers d'ETP visent à renforcer l'appropriation des compétences d'auto-soins et d'auto-adaptation. Ils sont organisés en groupe de 8 à 10 patients (jusqu'à 14 personnes si l'entourage des patients souhaitent participer aux ateliers) et sont animés par une équipe pluridisciplinaire. Ils durent environ 2 à 3 heures et ont lieu dans le CES à jour et heure fixes, à raison d'un atelier par semaine.

Afin de garantir l'homogénéité du programme offert, les 43 CES disposent des mêmes supports pédagogiques.

## Le suivi

Au terme du dernier atelier, un entretien individuel permet de valider avec le patient les objectifs éducatifs élaborés lors de l'entretien personnalisé ou de les réviser si nécessaire, d'échanger avec lui sur les objectifs qu'il souhaite poursuivre, sur les moyens et la stratégie qu'il pense mettre en œuvre pour les atteindre.

- > CES participant à l'éducation thérapeutique des patients diabétiques de type 2



- > Votre Centre d'examens de santé

**CENTRE D'EXAMENS DE SANTÉ**  
**MGEN CENTRES DE SANTÉ**  
4 place du Pont aux Chats  
67085 STRASBOURG CEDEX  
Tél. 03 88 21 14 68 • Fax 03 88 24 08 06